

Dates de fermeture

2022

- le 2 janvier / Congé de début d'année
- le 3 janvier / Congé de début d'année
- le 12 janvier / Nouvel An Amazigh
- le 21 mars / Jour de l'équinoxe de printemps
- le 1er mai / Fête de Travail
- *le 2 mai / Aïd el Fitr
- *le 3 mai / Aïd el Fitr, Anniversaire de la Constitution
- le 5 juillet / Fête de l'indépendance de l'Algérie
- *le 10 juillet / Aïd el Adha
- *le 11 juillet / Aïd el Adha
- le 18 juillet / Jour de la Mer
- (▪ *le 30 juillet / Mouharram)
- *le 8 août / Achoura
- le 11 août / Jour de la Montagne
- le 19 septembre / Journée du respect pour les personnes âgées
- (▪ *le 7 octobre / El Mawlid Ennabaoui)
- le 10 octobre / Jour des Sports
- le 1er novembre / Fête de la Révolution algérienne
- le 23 novembre / Fête du Travail (japonais)
- le 29 décembre / Congé de fin d'année

*Les jours fériés susmentionnés sont susceptibles d'être modifiés.

() fête musulmane coïncidant avec le week-end